



## « Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93 »

Tribune en réponse à l'article « Prévention spécialisée : "des jeunes abandonnés par les pouvoirs publics" » publié le 9 avril 2020

### Protection de l'enfance et confinement

***L'Inter-association départementale pour l'éducation et l'enfance 93, IDEE93, regroupant les associations de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis, souhaite témoigner de la réalité sur la veille éducative réalisée malgré l'absence du travail de rue et valoriser la coopération entre tous les acteurs.***

Quel abandon des jeunes, aujourd'hui ? L'abandon de la jeunesse dans nos quartiers ne date pas du Covid-19, il y a bien longtemps que les gouvernements s'en préoccupent peu ou de façon détournée... La prévention spécialisée, mission originale de protection de l'enfance, relève des Départements. En Seine-Saint-Denis, elle existe véritablement. Les associations ont toujours été associées à l'élaboration des orientations dans ce domaine.

En prévention spécialisée, comme en protection de l'enfance, les éducateurs ne sont pas seuls, ils travaillent en équipe, soutenus par leurs chefs de services, leurs directions. Ils mettent en œuvre un projet collectif associatif porté par des valeurs d'engagement et les orientations départementales. Ils s'appuient sur toutes les ressources locales des Communes, du Département et de l'Etat (service jeunesse, mission locale, services sociaux, de santé, écoles, collèges, bénévoles, organismes de logement...), pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'autonomie, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Oui, aujourd'hui, pour protéger leurs salariés et protéger les jeunes, les associations respectent les directives de confinement gouvernementales et demandent à leurs professionnels de faire preuve d'inventivité pour pallier l'absence de travail de rue. Leur retour dans les quartiers au contact direct avec les jeunes devra faire l'objet d'une réflexion collective approfondie.

Depuis un mois, grâce à l'investissement des travailleurs sociaux présents, des formes nouvelles d'accompagnement voient le jour : activités en vidéo-conférence avec des jeunes ou avec des parents (soutien scolaire, musique, cuisine, jeux civiques...) complémentaires aux entretiens individuels, le téléphone étant propice à la confiance, sur le mal-être de certains, leurs relations avec la police et le rappel des règles de confinement, la difficulté de certaines familles dans la relation avec leurs enfants.

La médiation familiale, l'orientation des familles vers les services spécialisés, le signalement de situations préoccupantes, l'accompagnement physique de jeunes quand la situation l'exige, le soutien aux initiatives locales...s'ajoutent à la perception, certes distanciée mais réelle, de l'atmosphère des quartiers: ambiance anxigène, déplacement des points de deals, théories du complot...L'après-confinement est également déjà travaillé avec les jeunes à partir de leurs projets.

L'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes a amené les 8 associations de prévention spécialisée et le Département à engager une recherche-action avec deux universités française et suisse sur « les jeunes et l'utilisation des réseaux sociaux » afin d'adapter les pratiques professionnelles d'accompagnement face aux usages...

En outre, les 8 associations ont mobilisé leurs professionnels pour se porter volontaires dans le cadre de la « réserve éducative solidaire inter-associative IDEE93 » complémentaire de la plateforme créée par le Département pour soutenir les établissements d'accueil confrontés parfois à un sous-effectif.

La coopération entre le secteur public et associatif s'illustre aussi par une complémentarité entre les cellules d'écoute en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Tous les acteurs associatifs de la prévention et de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis font preuve d'un engagement quotidien, sans faille, de l'accompagnement à domicile jusqu'à l'accueil en établissement et en famille d'accueil.

Cette période de confinement si singulière doit constituer un levier pour modifier nos repères et nos pratiques, démontrant ainsi, s'il le fallait, nos capacités d'adaptation.

Il nous faut d'ores et déjà penser l'après-confinement ! C'est un enjeu majeur, partagé par le Département, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce partenariat nous permet de compter sur l'engagement de solidarité du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de sa politique volontariste en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance.

Michèle Estrailier  
Présidente d'IDEE93  
*idee93@free.fr*

